



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Cayenne, le 24 octobre 2016

Le Recteur de l'Académie de Guyane
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames, Messieurs les Personnels de direction
et Personnels d'encadrement pédagogique
Mesdames et Messieurs les Enseignants et
Personnels d'Éducation et d'Orientation

Objet : Formation des personnels d'encadrement et d'enseignement au sein de
l'académie

Rectorat

CABINET

Affaire suivie par :
Maryse TESSIER
Directrice de Cabinet
du recteur

Téléphone
05 94 27 20 56

Fax
05 94 27 21 23

Mél.
maryse.tessier@ac-guyane.fr

MT/173-10-2016

B.P. 6011
97306 CAYENNE Cedex

Réf. : YT/MT/171-10-16

Références : B.O n°24 du 16 juin 2011 -Personnels de Direction, Formation
professionnelle statutaire
Circulaire du 3 février 2016 – personnels d'encadrement pédagogie

L'objet de la présente circulaire est de préciser le processus de formation des personnels
d'encadrement et des personnels enseignants suite à la création le 1^{er} septembre 2016 du
poste de Déléguée Académique pour la Formation des personnels DAFPE-DAFPEN.

La fonction du DAFPE/DAFPEN est **de déployer la politique académique** de formation
des personnels définie par le recteur, selon les orientations ministérielles, sur le court,
moyen et long terme.

Sa mission principale, sous l'autorité du recteur, est d'assurer **l'élaboration, l'exécution
et le suivi du plan académique de formation des personnels d'encadrement, des
personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation de l'académie.**

Coordination des différents acteurs

Après avoir fait valider le plan académique de formation par le Recteur, assisté du
DAASEN et du Secrétaire Général d'Académie, dans ses aspects de politique
pédagogique et aspects budgétaires, le DAFPEN/DAFPEN déploie la politique de
formation en veillant à une forte coordination des différents acteurs.

Ainsi, ses interlocuteurs privilégiés seront :

- pour les personnels du 1^{er} degré, les IENA
- pour les personnels du 2nd degré, la Doyenne des corps d'inspection
- pour les personnels d'encadrement, l'IA IPR EVS

Il entretiendra également des relations privilégiées avec l'ESPÉ et l'Université de Guyane.

Mise en œuvre opérationnelle

Les formations sont assurées soit en interne, soit à l'ESPÉ, soit à l'ESENESR ou dans
d'autres organismes de formation. Elles nécessitent dans tous les cas, pour chaque
personnel, une validation et un ordre de mission préalable en conformité avec le plan de
formation académique ou national.

Les différentes missions sont validées par le Secrétaire général et le DAFPE/DAFPEN.

Youssoufi TOURE

